

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent soixante-treizième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 28 AVRIL 2014

AMENDÉ LE 16 JUIN 2014

Procès-verbal de la trois cent soixante-treizième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 24 février 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences comptables	X (<i>quitte à 19 h</i>)	
BRUNET, Sébastien Étudiant		X
CHÉNIER, Claude Représentant des collèges		X
DE BASTIANI, Arnaud Étudiant		X
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GAGNON, Nathalie Chargée de cours – Dép. psychoéducation et psychologie et sciences de l'éducation	X (<i>quitte à 19 h</i>)	
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X (<i>quitte à 19 h</i>)	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X (<i>visioconférence</i>)	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
SAINT-PIERRE, Chantal Professeure – Département des sciences infirmières	X (<i>quitte à 19 h</i>)	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICE :**PRÉSENT****ABSENT**

LATULIPPE, Simon

Coordonnateur et attaché d'administration –
Décanat des études

X

ROCHFORT, Odette

Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X (*quitte à 19 h*)**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :**

MAURICE, Luc

Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

INVITÉS :

BOUCHER, Line

Directrice du soutien aux études – campus Saint-Jérôme

X (Point 4.1 - 17 h à 17 h 10)

DURIVAGE, André

Professeur - Département des sciences administratives

X (Point 4.5 - 18 h 25 à 18 h 50)

LANDRY, Marc

Doyen des études

X (Point 4.1 - 17 h à 17 h 10)

La présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-douzième (9 décembre 2013) réunion
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent soixante-neuvième (29 octobre 2013) réunion du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
 - 4.1 Recommandation d'exclusion d'un étudiant – Comité de discipline (huis clos)
 - 4.2 Information de la présidente
 - 4.3 Information du recteur
 - 4.4 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2014
 - 4.5 Désignation d'un comité d'éthique apte à évaluer un projet de recherche visé à l'article 21 du *Code civil du Québec* lorsque les sujets de recherche sont des mineurs ou des majeurs inaptes
- 5.- Affaires académiques
 - 5.1 Ouverture des admissions à temps partiel à Saint-Jérôme au programme de maîtrise en travail social
 - 5.2 Modification au « Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs »
 - 5.3 Modification de la répartition des postes 2013-2014 et 2014-2015
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1 Projet d'aménagement d'un chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché
- 7.- Nomination
 - 7.1 Nomination de trois (3) professeurs et d'une (1) personne chargée de cours à la commission des études
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Relations de travail
 - 9.1 Adoption des modifications apportées aux textes de la *Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais*

10.- Prochaine réunion

11.- Clôture de la séance

Suite à l'adoption du présent ordre du jour, un amendement y est proposé par madame Louise Briand et appuyé par monsieur Michal Iglewski. Il consiste à ajouter un point intitulé « Suspension du règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunications ».

La présidente souligne que ledit règlement fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire et qu'il pourrait être difficile d'en aborder certains aspects en ce moment. Les membres ayant proposé et appuyé l'amendement sont d'avis qu'il est possible de discuter de la forme du règlement ainsi que des informations qui sont parues dans les journaux sans que cela ne cause préjudice à la procédure en cours. Un membre affirme que deux avocats se sont prononcés dans les médias sur la légalité du règlement.

Le recteur considère qu'il serait opportun d'attendre la fin du grief avant d'entreprendre des discussions concernant ledit règlement puisqu'une prise de position ou une décision du conseil d'administration pourrait être en porte à faux de la décision du grief.

Le secrétaire général rappelle aux membres qu'avant de discuter de ce point, ils doivent prendre position sur l'amendement proposé à l'ordre du jour et disposer par la suite du projet d'ordre du jour. Il souligne également que la période d'information et questions est propice à tout partage d'information.

Suite au vote des membres du conseil, la proposition d'amendement est rejetée à la majorité (pour : 3 – contre : 8 – abstention : 1). L'ordre du jour initial ci-haut, dûment proposé et appuyé, est donc maintenu.

La présidente informe par la suite les membres que monsieur André Durivage, professeur au Département des sciences administratives et président du comité d'éthique de la recherche, sera présent à compter de 18 h 30 pour le traitement du point 4.5. Madame Louise Briand, directement concernée par le contenu du point 5.3, sera quant à elle invitée à quitter la salle pour le traitement de ce point. Enfin, les employés de l'Université, membres et observateurs du conseil, seront également invités à quitter la salle pour le traitement du point 9.1.

Note : Les points sont ci-après reproduits dans l'ordre où ils ont été traités par le conseil puisque leur ordre de traitement diffère du projet d'ordre du jour qui a fait l'objet d'une adoption. Aux fins de repérage, les numéros des points, tels qu'ils sont indiqués dans l'ordre du jour ci-dessus reproduit, sont entre parenthèses.

2.- **(2) Procès-verbal de la trois cent soixante-douzième (9 décembre 2013) réunion**

2.1 **(2.1) Approbation**

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-douzième (9 décembre 2013) réunion, et ce, sans modification.

2.2 **(2.2) Affaires en découlant**

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-douzième (9 décembre 2013) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 4.1 (p. CA-6) : Le recteur informe les membres que le budget révisé du fonds de fonctionnement a été entériné par l'Assemblée des gouverneurs en décembre dernier, et ce, pour la dernière fois puisqu'à partir de 2014, seule l'adoption des budgets par les conseils d'administration des établissements sera nécessaire.

3.- (3) Entérinement des décisions de la trois cent soixante-neuvième (29 octobre 2013) réunion du comité exécutif

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent soixante-neuvième (29 octobre 2013) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

4.- Affaires générales et corporatives

4.1 (4.2) Information de la présidente

La présidente relate les échanges tenus lors d'une rencontre entre le recteur, elle-même et monsieur Jocelyn Blondin, conseiller municipal mandaté par le maire de Gatineau pour faire le lien entre le milieu de l'éducation et la municipalité de Gatineau. Elle mentionne entre autres que l'aménagement de l'intersection Saint-Joseph/Alexandre-Taché ainsi que le développement des programmes offerts à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), notamment dans le domaine de la santé, font clairement partie des priorités exprimées par le conseiller. Elle fait par la suite savoir qu'une demande de renouvellement a été déposée auprès de la Ville de Gatineau en ce qui a trait au Protocole d'appui au développement de programmes, arrivé à échéance récemment, et que des préoccupations ont été soulevées à l'égard des stationnements disponibles dans les rues adjacentes à l'UQO. Elle indique également que de nombreuses villes québécoises ont entamé des démarches conjointes avec l'université de leur ville afin d'appuyer leur développement et qu'une tournée de ces villes, dont Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski et Lévis, est prévue en juin prochain. Enfin, elle souligne qu'un siège a été demandé au Forum Gatineau en éducation par la Table éducation Outaouais.

Elle se dit très heureuse d'informer le conseil qu'une professeure de l'UQO en sciences infirmières, madame Francine de Montigny, a reçu, le 10 février dernier, le prix *Personnalité de l'année Le Droit/Radio-Canada* dans la catégorie santé, sciences et technologie. Les membres du conseil expriment un vote de félicitations à l'égard de madame de Montigny. La présidente souligne également que monsieur Martin Lauzier, professeur au Département des relations industrielles de l'UQO et nommé personnalité de la semaine *Le Droit/Radio-Canada* en avril 2013, était également en nomination lors de ce gala.

Elle complète ses informations en avisant les membres que le mandat de la présidente de l'UQ, madame Sylvie Beauchamp, en poste depuis 2009, a été renouvelé pour un mandat de cinq ans.

4.2 (4.3) Information du recteur

Le recteur porte à la connaissance des membres que les échanges se poursuivent quant à la négociation de la convention de réinvestissement du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Il souligne par ailleurs que le réinvestissement ne représente qu'à peine 50 % des coupures subies en 2012. Il ajoute que l'approbation de cette convention nécessitera probablement une réunion spéciale de conseil d'administration à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril.

Il se réjouit d'annoncer que la semaine Savoir Affaires Lanaudière-Laurentides, qui s'est déroulée sous l'égide de l'UQO et qui s'est terminée le 14 février dernier, a permis de réunir, pendant quatre jours, 52 étudiants de cycles supérieurs et postdoctorants, provenant des dix établissements du réseau de l'Université du Québec, et plus de deux cents gens d'affaires et d'intervenants-clés en développement économique afin de partager leur expertise et dynamiser l'entrepreneuriat de ces régions.

4.3 (4.1) Recommandation d'exclusion d'un étudiant – Comité de discipline (huis clos)

Monsieur Marc Landry, doyen des études et président du comité de discipline, est présent pour le traitement de ce point. Madame Line Boucher, directrice du soutien aux études au campus de l'UQO à Saint-Jérôme, est également présente, en vidéoconférence à partir de Saint-Jérôme, afin d'accueillir sur place l'étudiant concerné, le cas échéant.

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Lyse Ricard, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos, avec la présence des observateurs et de monsieur Marc Landry, doyen des études, en sa qualité de président du comité de discipline.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Harrisson, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée du huis clos.

La résolution 373-CA-5647 est confidentielle et sera conservée sous la garde du secrétaire général.

Monsieur Marc Landry et madame Line Boucher sont remerciés par la présidente pour leur présence et ils quittent la réunion.

4.4 (4.4) Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2014

Le recteur prie les membres du conseil de bien vouloir préserver la confidentialité des candidatures retenues et les informe que les résolutions seront maintenues sous embargo jusqu'à la tenue du Gala des distinctions prévu le 1^{er} mai 2014.

Il mentionne que conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après la Politique, adoptée par le conseil d'administration le 21 juin 2010, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution des distinctions honorifiques suivantes, édition 2014, soit : *Bénévole d'honneur*, *Médaille Gérard-Lesage*, *Grand diplômé – volet carrière* et *Grand diplômé – volet relève*.

Un comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques », a été formé par le recteur et se composait, outre celui-ci qui le présidait, des membres suivants : Lisette Blouin-Monfils, présidente du conseil d'administration, Alain Charbonneau, doyen de la formation continue et des partenariats, Frédérique Delisle, membre socio-économique du conseil d'administration, Chantal Saint-Pierre, professeure, Daniel Marc Dubé, diplômé et président de l'ADDUQO et Sébastien Brunet, étudiant. Mireille Auger, du Secrétariat général, agissait à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu trois rencontres, soit le 4 septembre et le 27 novembre 2013 ainsi que le 31 janvier 2014, et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Ces distinctions sont normalement décernées dans le cadre du Gala annuel des distinctions de l'UQO, qui se tiendra cette année le jeudi 1^{er} mai 2014.

Le recteur soumet à l'approbation du conseil les candidatures qu'il a reçues de la part du comité, soit deux candidatures pour la *Médaille Gérard-Lesage*, et une candidature pour chacune des trois autres distinctions.

La présidente invite les membres à songer dès maintenant à des personnalités admissibles à ces distinctions et à déposer des dossiers de candidatures lors du prochain concours qui sera lancé à l'automne 2015.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CA-5648 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* pour l'année 2014; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CA-5649 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2014; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Nathalie Gagnon, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CA-5650 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* pour l'année 2014; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CA-5651 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet carrière* pour l'année 2014; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Nathalie Gagnon, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CA-5652 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet relève* pour l'année 2014; laquelle est jointe en appendice.

5.- **(5) Affaires académiques**

5.1 **(5.1) Ouverture des admissions à temps partiel à Saint-Jérôme au programme de maîtrise en travail social**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions à temps partiel à Saint-Jérôme au programme de maîtrise en travail social.

Déjà présent au campus de Saint-Jérôme, le secteur du travail social est déjà bien implanté au premier cycle par le biais du baccalauréat et du certificat. Suite à l'ouverture récente du programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires au campus de Saint-Jérôme, lequel constituait la première étape dans l'ouverture du deuxième cycle universitaire en travail social sur ce campus, le conseil d'administration est invité à ouvrir les admissions à la maîtrise en travail social à compter de l'automne 2014. Ce projet s'inscrit en lien avec le document « Horizon 2014 » de la planification stratégique de l'UQO.

La commission des études, lors de sa réunion du 6 février 2014, a approuvé le projet d'implantation de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme.

Un membre suggère de nuancer (« environ » 80 % et « environ » 20 %) le ratio des contingentements établis aux profils mémoire et stage au deuxième dispositif du projet de résolution, puisque selon lui des étudiants pourraient commencer leur programme d'études en étant déjà munis d'un lieu de stage. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que dans ce milieu où les places de stages sont déjà fort limitées, augmenter les places de stage au deuxième cycle risquerait de soustraire des places pour les étudiants du baccalauréat. Il ajoute par ailleurs que les mémoires de recherche sont très formateurs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CA-5653 concernant l'ouverture des admissions à temps partiel à Saint-Jérôme au programme de maîtrise en travail social; laquelle est jointe en appendice.

5.2 **(5.2) Modification au « Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs »**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la commission des études recommande au conseil d'administration d'apporter une modification au Règlement

concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs.

On propose de remplacer le scrutin postal par un scrutin électronique dans le cas où une seule candidature est reçue. Par conséquent, le texte du règlement est corrigé de telle sorte que le texte « bulletins de vote » est remplacé par « vote » au point 7 du règlement.

Après délibérations, sur proposition de madame Nathalie Gagnon, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CA-5654 concernant une modification au « Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs »; laquelle est jointe en appendice.

5.3 (5.3) Modification de la répartition des postes 2013-2014 et 2014-2015

Madame Louise Briand quitte la salle.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait savoir que les membres du conseil d'administration sont appelés à se prononcer sur une modification à la répartition des postes par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2013-2014 et pour l'année 2014-2015.

Cette modification consiste à transférer le poste du secteur disciplinaire « certification et contrôle de gestion » du Département des sciences comptables et la professeure Louise Briand titulaire de ce poste au Département des sciences sociales au secteur disciplinaire « sociologie ».

La professeure Briand a manifesté son intérêt à être intégré au Département des sciences sociales. La réalisation de ce transfert ne remet pas en question le partage actuel des responsabilités disciplinaires des départements concernés. Les banques de cours de ces départements ne sont pas modifiées par ce transfert.

Les assemblées départementales du Département des sciences comptables et du Département des sciences sociales s'étant prononcées en faveur de ce projet, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche demande aux membres du conseil d'administration d'appuyer le projet de résolution ci-joint visant à transférer le poste du secteur disciplinaire « certification et contrôle de gestion » du Département des sciences comptables et au secteur disciplinaire « Sociologie » du Département des sciences sociales et d'affecter la professeure Briand à ce poste. Ce faisant, le vice-recteur confirme que Madame Briand enseignerait dorénavant seulement les cours appartenant au Département des sciences sociales.

Suite à la présentation du vice-recteur, l'on convient en séance d'ajouter, au titre du document *Répartition des postes pour le 1^{er} mai 2013 – Répartition par site de travail et par secteur disciplinaire 2013-2014 (selon l'état des postes de professeur au 31 octobre 2012)*, la mention « **Révisée en date du 24 février 2014** ».

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CA-5655 concernant une modification de la répartition des postes 2013-2014 et 2014-2015; laquelle est jointe en appendice.

Madame Louise Briand réintègre la salle.

La présidente décrète une suspension de la séance, à 18 h, pour le repas. Elle confirme la reprise des travaux à 18 h 20.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Projet d'aménagement d'un chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que lors de la construction du terrain de soccer en 2009, l'UQO avait entrepris des démarches auprès

de la Ville de Gatineau afin que l'intersection des boulevards Alexandre-Taché et Saint-Joseph soit aménagée et ainsi procurer un accès routier au pavillon Alexandre-Taché et au terrain de soccer.

Ainsi, en réponse à la demande de l'UQO, la Ville de Gatineau a décidé de réaliser le projet d'aménagement de l'intersection des boulevards Alexandre-Taché et Saint-Joseph à l'été 2014. Dans la foulée de ces travaux, l'UQO aménagera un chemin d'accès à partir de la nouvelle intersection jusqu'au stationnement arrière existant.

Cet accès contribuera à accentuer la visibilité de l'UQO à l'intersection de deux artères majeures de Gatineau. Il facilitera l'accès au site de l'UQO dans le cadre de la consolidation des infrastructures du campus. Il permettra aussi aux usagers du terrain de soccer et aux véhicules d'urgence d'avoir un accès direct au terrain de soccer. Présentement, l'accès au terrain de stationnements à l'arrière du pavillon Alexandre-Taché et au terrain de soccer se fait par la rue Belleau et en empruntant le chemin donnant accès aux maisons de ville.

Un mandat pour la réalisation de ce projet a été donné à la firme Plania pour la préparation des plans et devis de l'entrée et du chemin d'accès. Le projet comprend entre autres :

- Une entrée en demi-cercle avec aménagement paysager et stèle de l'UQO avec écrans dynamiques.
- Un nouveau chemin d'accès avec 59 places de stationnement en file de l'intersection jusqu'au stationnement arrière existant.
- Un sentier piétonnier de l'intersection jusqu'au stationnement arrière existant.
- Un ajout de 24 places de stationnement au stationnement arrière existant.
- Un stationnement non-exclusif de 75 places pour les usagers du terrain de soccer selon l'entente paraphée avec la Ville de Gatineau.

Le projet au coût estimatif de 1 750 000 \$ sera réalisé entre les mois de mai et septembre 2014. Certaines ententes sont à parapher et diverses autorisations sont à obtenir pour la réalisation de ce projet. Ces ententes et autorisations sont :

- L'acquisition d'une parcelle de terrain le long du boulevard Saint-Joseph d'une superficie de 92,90 m² auprès d'Hydro-Québec.
- La cession d'une servitude réelle et perpétuelle le long du boulevard Saint-Joseph d'une superficie de 1 457 m² à la Ville de Gatineau pour l'installation des feux de circulation et d'une conduite pluviale.
- La cession d'une partie de terrain de l'UQO d'une superficie de 587,8 m² à la Ville de Gatineau en compensation pour l'enfouissement d'une zone humide de type 1 afin de se conformer à la réglementation municipale.
- La correction cadastrale de deux parcelles de terrain mal délimitées d'une superficie de 323 m² suivie de la location d'une parcelle de terrain de 29,1 m² avec ouvrages empiétant sur le terrain de la Ville de Gatineau.

Monsieur André Durivage se joint à la réunion.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources souligne, en réponse aux questionnements de deux membres, que la zone identifiée pour les travaux n'est pas en conflit avec les rails du chemin de fer situé à proximité et confirme que le sentier qui mènera aux nouvelles places de stationnement sera éclairé en soirée afin de le rendre le plus sécuritaire possible.

Un membre souhaite savoir pourquoi le financement de ce projet est tiré du fonds de fonctionnement et demande si des démarches ont été faites pour tenter d'utiliser le fonds d'immobilisation au lieu du fonds précité. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que ce type de dépenses n'est pas admissible et ne répond pas aux règles budgétaires du MESRST pour le fonds d'immobilisation. Le même membre fait par ailleurs valoir que d'autres sources de financement pourraient être envisagées, telle la

Fondation, et encourage la direction à en chercher d'autres afin d'éviter d'utiliser les fonds dédiés à l'enseignement et à la recherche. Le recteur mentionne qu'une demande pourrait être faite à la Fondation, mais fait observer que jamais un donateur n'a payé pour l'aménagement d'une route.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à la majorité (pour : 11 – contre : 1) d'adopter la résolution 373-CA-5656 concernant le projet d'aménagement d'un chemin d'accès au pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice. Un membre, madame Louise Briand, ayant voté contre, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

7.- Affaires générales et corporatives (suite)

7.1 **(4.5) Désignation d'un comité d'éthique apte à évaluer un projet de recherche visé à l'article 21 du Code civil du Québec lorsque les sujets de recherche sont des mineurs ou des majeurs inaptes**

Monsieur André Durivage, professeur au Département des sciences administratives et président du comité d'éthique de la recherche, présente ce point.

Il fait savoir qu'en juin 2013, entré en vigueur la *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche*, modifiant notamment l'article 21 du *Code civil du Québec* (C.c.Q.), concernant la recherche avec des mineurs et des majeurs inaptes :

21. Un mineur ou un majeur inapte ne peut participer à une recherche susceptible de porter atteinte à son intégrité qu'à la condition que le risque couru, en tenant compte de son état de santé et de sa condition personnelle, ne soit pas hors de proportion avec le bienfait qu'on peut raisonnablement en espérer.

Il ne peut, en outre, participer à une telle recherche qu'à la condition que la recherche laisse espérer, si elle ne vise que lui, un bienfait pour sa santé ou, si elle vise un groupe, des résultats qui seraient bénéfiques aux personnes possédant les mêmes caractéristiques d'âge, de maladie ou de handicap que les membres du groupe.

Dans tous les cas, il ne peut participer à une telle recherche s'il s'y oppose alors qu'il en comprend la nature et les conséquences.

Le projet de recherche doit être approuvé et suivi par un comité d'éthique de la recherche compétent. Un tel comité est institué par le ministre de la Santé et des Services sociaux ou désigné par lui parmi les comités d'éthique de la recherche existants; la composition et les conditions de fonctionnement d'un tel comité sont établies par le ministre et sont publiées à la *Gazette officielle du Québec*.

Le consentement à une recherche susceptible de porter atteinte à l'intégrité du mineur est donné, pour ce dernier, par le titulaire de l'autorité parentale ou le tuteur. Le mineur de 14 ans et plus peut néanmoins consentir seul si, de l'avis du comité d'éthique de la recherche compétent, la recherche ne comporte qu'un risque minimal et que les circonstances le justifient.

Le consentement à une recherche susceptible de porter atteinte à l'intégrité du majeur inapte est donné, pour ce dernier, par le mandataire, le tuteur ou le curateur. Cependant, lorsque le majeur n'est pas ainsi représenté et que la recherche ne comporte qu'un risque minimal, le consentement peut être donné par la personne habilitée à consentir aux soins requis par l'état de santé du majeur. Le consentement peut aussi être donné par une telle personne lorsque l'inaptitude du majeur est subite et que la recherche, dans la mesure où elle doit être effectuée rapidement après l'apparition de l'état qui y donne lieu, ne permet pas d'attribuer au majeur un tel représentant en temps utile. Dans les deux cas, il appartient au comité d'éthique de la recherche compétent de déterminer, lors de l'évaluation du projet de recherche, si le projet satisfait aux conditions requises.

1991, c. 64, a. 21; 1998, c. 32, a. 1; 2013, c. 17, a. 2.

Ces modifications ont un impact sur l'évaluation des projets de recherche auxquels des mineurs ou des majeurs inaptes participent, ainsi que sur le comité d'éthique de la recherche (CER) de l'UQO puisque dorénavant seul un comité d'éthique de la recherche

compétent, tel que défini au 4^e alinéa de l'article 21 du C.c.Q., peut réaliser l'évaluation des projets de recherche qui sont susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de ces participants.

En effet, le CER de l'UQO n'est pas un CER compétent désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). De plus, le CER de l'UQO ne pourra obtenir cette désignation dans un avenir rapproché puisque, après vérification auprès des responsables de la Direction de l'éthique et de la qualité du MSSS, il appert qu'ils effectuent présentement une révision de certains documents et que cela entraîne le statu quo quant à la désignation de tout nouveau CER compétent.

En janvier 2014, le CER de l'UQO a reçu une demande de certificat d'éthique pour une recherche nécessitant l'évaluation par un CER compétent. Lors de l'évaluation du projet en comité plénier le 6 février 2014, les membres du comité d'éthique de l'UQO ont recommandé que ce projet soit évalué par un comité d'éthique compétent. Cependant, la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'UQO ne prévoit pas le recours à un CER externe. Considérant que cette Politique relève du conseil d'administration, ce dernier peut désigner un CER compétent pour l'évaluation de cette recherche.

En effet, exceptionnellement, pour accommoder une étudiante dont l'évaluation du projet de recherche a déjà pris un certain retard en raison de cette situation, le CER de l'UQO demande au conseil d'administration d'autoriser le comité d'éthique du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, pour l'évaluation du projet de recherche intitulé « *Évaluation des effets du programme cognitif-comportemental : Apprentissage de moyens et d'habiletés pour la régulation de la colère* », de madame Monique Pilon, étudiante à la maîtrise en psychoéducation à l'UQO. Les participants visés par ce projet sont des adolescents et leurs parents ou proches. La cueillette de données de ce projet devant s'effectuer audit centre jeunesse, il est déjà prévu qu'une évaluation éthique soit conduite par le comité d'éthique de ce dernier. Cette évaluation est en cours. Puisque le comité d'éthique du Centre jeunesse de Montréal est un comité désigné par le MSSS, le CER de l'UQO recommande qu'il soit désigné pour l'évaluation du projet mentionné, afin de ne pas imposer à l'étudiante un délai supplémentaire pour son recrutement et sa collecte de données.

Le président du CER de l'UQO précise que la responsabilité de l'Université n'est pas engagée lorsque l'évaluation de ce type de projets est effectuée par un CER autre que celui de l'UQO. Il ajoute par ailleurs qu'il rencontrera prochainement le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche concernant la méthode à privilégier pour s'assurer que tous les étudiants des cycles supérieurs soient munis d'un certificat d'éthique pour la réalisation de leurs projets de recherche. Il conclut son intervention en indiquant que ce sont pour l'instant des comités d'éthique externes spécialisés qui émettent les certificats d'éthique nécessaires aux projets de recherche menés à l'UQO et qui impliquant des animaux.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CA-5657 concernant la désignation d'un comité d'éthique apte à évaluer les projets de recherche visés par l'article 21 du *Code civil du Québec* lorsque les sujets de recherche sont des mineurs ou des majeurs inaptes et, exceptionnellement, d'en désigner un autre pour un projet spécifique; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur André Durivage quitte la séance.

8.- (7) Nomination

8.1 (7.1) Nomination de trois (3) professeurs et d'une (1) personne chargée de cours à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

Le secrétaire général mentionne que sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du Règlement de régie interne de l'Université, et

c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

Nomination de trois professeurs

Le corps professoral de l'Université a été convoqué, conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des professeurs de l'UQO (SPUQO), à une assemblée générale des professeurs, pour la désignation de trois (3) professeurs appelés à pourvoir ces postes de membres dont le mandat était expiré, et ce, dans les deux catégories suivantes :

- à titre de professeur

Il s'agissait de renouveler ou de remplacer monsieur Jaouad Daoudi dont le premier mandat s'est terminé le 12 décembre 2013.

- à titre de personne occupant un poste de direction d'enseignement ou d'unité de recherche

Il s'agissait de renouveler ou de remplacer madame Francine Sinclair et monsieur Paul Leduc Browne, qui ont vu respectivement leur premier mandat prendre fin le 12 décembre 2013.

L'assemblée générale des professeurs, à sa rencontre du 27 janvier 2014, a désigné les professeurs suivants pour siéger à la commission des études, soit monsieur Christian Calmès à titre de professeur et les professeurs Marie Robert et Jean-François Simard, respectivement responsable du programme de deuxième cycle en criminologie et responsable des programmes de deuxième cycle en développement territorial, à titre de professeurs occupant une fonction de direction.

Nomination d'une personne chargée de cours

Les personnes chargées de cours de l'Université ont également été convoquées, conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'UQO, à une assemblée générale des chargés de cours pour la désignation d'un chargé de cours appelé à pourvoir le poste dont le mandat était expiré.

Il s'agissait de renouveler ou de remplacer monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, dont le premier mandat s'est terminé le 14 novembre 2013.

L'assemblée générale du Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'UQO, à sa rencontre du 13 janvier 2014, a désigné la personne chargée de cours suivante pour siéger à la commission des études, soit le chargé de cours Abdelkrim Hamou-Lhadj.

La durée des mandats est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CA-5658 concernant la nomination de trois (3) professeurs et d'une (1) personne chargée de cours à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

9.- (8) Période d'information et questions

Un membre, madame Louise Briand, distribue en séance le document intitulé *Surveillance et vie privée*, rédigé par Alain-Robert Nadeau et tiré de l'édition du 24 février 2014 du quotidien *La Presse*. Elle résume l'article et porte à l'attention des membres qu'elle souhaite étudier les possibilités de suspendre le *Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunications* dans l'attente de l'avis légal.

Le recteur indique que ledit règlement, adopté par le conseil d'administration de l'Université en mars 2011, est à bien des égards plus permissif que ceux, similaires,

d'autres universités, et ce, bien que cette opinion ne soit pas partagée par tous les experts. Il souligne que l'issue du grief tranchera la question.

Il porte par ailleurs à la connaissance des membres que le maire de Gatineau, Maxime Pedneaud-Jobin, sera à l'UQO le 15 avril prochain pour l'ouverture du Forum en économie sociale.

10.- **(9) Relations de travail**

10.1 (9.1) Adoption des modifications apportées aux textes de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe de professionnel de l'Université du Québec en Outaouais

Les employés de l'Université quittent la séance.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que la Convention collective de travail entre l'UQO et le Syndicat du groupe de professionnel de l'UQO convenue entre les parties et signée le 19 avril 2010 est prévue la Lettre d'entente no 6, qui prévoit la poursuite des discussions et travaux dans le but d'intégrer l'article 2-1.00 « Champs d'application » de la convention collective de travail à l'ensemble des textes de la convention collective.

Aussi, il est prévu à la même lettre d'entente de poursuivre les travaux afin d'harmoniser les textes de la convention collective de travail relatifs aux droits parentaux aux différents articles de la Loi sur les normes du travail (L. R. Q., c.N-1.1) et de la Loi sur l'assurance parentale (L. R. Q., c.A-29.011).

Parallèlement, la réalisation des travaux a permis d'apporter d'autres modifications aux textes afin d'intégrer certaines modifications convenues par lettre d'entente ou lors des discussions en comité de relations de travail.

Le conseil exécutif du Syndicat du groupe professionnel a accepté par résolution ces modifications à sa rencontre du 20 novembre 2013.

Au fil des travaux, les parties ont procédé à la correction des textes et le projet de convention collective de travail modifiée a été rédigé. Ledit projet est soumis au conseil d'administration pour adoption.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 373-CA-5659 concernant l'adoption des modifications apportées aux textes de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat du groupe de professionnel de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

11.- **(10) Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 28 avril 2014 à 16 h 30.

12.- (11) Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis
Harrison, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 10.

Original signé par :

Lyse Ricard, présidente
Jean Vaillancourt, secrétaire général par intérim